

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU
SYNDICAT MIXTE SITOM SUD GARD**

SEANCE DU 29 MARS 2022

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
40	40	24

Date de convocation	21/03/2022
Date d'affichage	21/03/2022

DL22007	OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le vingt-neuf mars, s'est réuni à 17 heures 30 le Comité Syndical du SITOM Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. David GUIRAUD, M. Christophe BOUGAREL,

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Jean-Luc CHAILAN, Mme Pascale VENTURINI, Mme Sylvette FAYET, M. Frédéric BEAUME, M. Pierre LUCCHINI, M. Jack DENTEL, M. Jacques BOLLEGUE, Mme Claude de GIRARDI, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Patrick DE GONZAGA, M. Antoine MARCOS, Mme Christine TOURNIER-BARNIER

Cté Com. Petite Camargue : M. Didier LEBOIS, M. Jean-Paul GERAUD,

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Gérard DAUTREPPE

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Juan MARTINEZ, M. David RIBES suppléant de M. Jean-Marie GILLES.

Cté Com. Piémont Cévenol : M. Lionel JEAN

Cté Com. Pont du Gard : M. Alain LAGET

Absents :

Cté Agglo. Nîmes Métropole : M. Bernard ANGELRAS, M. Alain DALMAS, M. Julien PLANTIER, Mme Monique BOISSIERE, M. David-Alexandre ROUX, M. Yoann GILLET, M. Jean-François DURAND COUTELLE, M. Richard FLANDIN, M. Emmanuel CARRIERE, M. Frédéric PASTOR

Cté Com. Petite Camargue : Martine KUFFER, Mme Katy GUYOT

Cté Com. Beaucaire terre d'Argence : M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

Cté Agglo. Alès Agglomération : M. Laurent CHAPPELLIER

Cté Com. Pont du Gard : Mme Christelle ARMANDI

Cté Com. Pays d'Uzès : M. Frédéric SALLE LAGARDE

Secrétaire de séance : Jean-Paul GERAUD

Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, Vice-Président, expose,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-5 et L 5211-1,

CONSIDERANT que le Budget du SITOM du SUD GARD pour l'exercice 2021 a été voté et réalisé suivant les normes de la nomenclature M14,

CONSIDERANT que la décision modificative n°1 du Budget du SITOM du SUD GARD pour l'exercice 2021 a été voté et réalisé suivant les normes de la nomenclature M14,

CONSIDERANT les résultats de clôture de l'exercice 2021 reportés qui s'établissent comme suit :

Section fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats+ titres)	21 404 758,63 €	24 182 460,72 €
Résultats de l'exercice		2 777 702,09 €
Reports de l'exercice n-1 (002)		1 300 000,00 €
Résultats de clôture cumulés		4 077 702,09 €

Section investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice (mandats+ titres)	1 534 757,09 €	1 148 281,92 €
Résultats de l'exercice	-386 475,17 €	
Reports de l'exercice n-1		1 653 944,41 €
Résultats de clôture cumulés		1 267 469,24 €
Restes à réaliser à reporter n+1	21 398,73 €	
Résultats de clôture corrigé des RAR		1 246 070,51 €

Résultats de clôture toutes sections confondues		5 323 772,60 €
--	--	-----------------------

Entendu l'exposé du vice-président en charge des finances rappelant que le budget annuel 2021, présente un excédent total de clôture de 5 323 772,60 € constitué par un excédent de fonctionnement de **4 077 702,09 €** et un excédent d'investissement corrigé des restes à réaliser de 1 246 070,51 €.

VU l'avis favorable du Bureau Syndical du 15 mars 2022,

*Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré,*

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'affecter le résultat cumulé de la section Fonctionnement, 4 077 702,09 € comme suit :

- Investissement, Article 1068 (Réserves) : 600 000,00 €
- Fonctionnement, Article 002 (Résultat de Fonctionnement reporté) : 3 477 702,09 €

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 24

Abstention : 0

Contre : 0

Approuvée à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20220329-DL22007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2022

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du SITOM Sud Gard



Richard TIBERINO